

## Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race

Lila Belkacem, Lucia Direnberger, Karim Hammou, Zacharias Zoubir

► **To cite this version:**

Lila Belkacem, Lucia Direnberger, Karim Hammou, Zacharias Zoubir. Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race. Mouvements, La découverte, 2019. halshs-02389303

**HAL Id: halshs-02389303**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02389303>**

Submitted on 2 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race

Par Lila Belkacem, Lucia Direnberger, Karim Hammou, Zacharias Zoubir<sup>1</sup>

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale au moins, le recours au registre de la « race » en tant que catégorie d'analyse (rapports sociaux de race, raci(al)isation, caractéristiques ethno-raciales, etc.) suscite des controverses au sein des sciences humaines et sociales. Celles-ci sont salutaires lorsqu'elles donnent lieu à des débats scientifiques argumentés et empiriquement fondés. Elles ont notamment permis l'analyse du racisme comme phénomène sociologique, analyse balisée en France par le travail de Colette Guillaumin publié dès 1972, puis les discussions d'Etienne Balibar (2018 [1988]) et les enquêtes des chercheur·e·s de l'URMIS dans les années 1990 (De Rudder *et al.* 2000).

Néanmoins, certains arguments au sein de ces controverses relèvent moins du débat scientifique que de la pétition de principe. Dans ce contexte, il nous semble important de consacrer un article de ce dossier à la critique d'un certain nombre d'arguments infondés, rendant difficile, voire impossible, toute discussion scientifique sérieuse.

Nous précisons cette critique à la lumière de quelques débats suscités par l'emploi des concepts de race, racialisation et racisme en sciences sociales depuis cinquante ans. Après un bref rappel des quelques concepts clefs dans l'analyse du racisme, nous mettons en évidence les principales affirmations qui sont opposées aux chercheuses et chercheurs spécialistes des phénomènes de racisme et des processus de racialisation, et qui relèvent moins de l'objection scientifique que de la ficelle rhétorique – ne serait-ce que par la forme le plus souvent lapidaire, non argumentée ou non documentée qui leur est donnée. En ce sens, loin de nourrir la discussion théorique, méthodologique ou empirique, ces affirmations constituent autant de régressions logiques. Nous proposons de les rassembler en trois grandes familles : les dénis et dénégations, les disqualifications, et les particularisations.

## Racisme, racialisation, race : de quoi parle-t-on ?

Le racisme, selon la formule fondatrice de Colette Guillaumin, désigne « toute conduite de mise à part revêtue du signe de la permanence » (Guillaumin 1972 : 78). Dans la mesure où le racisme renvoie à une imputation ou revendication d'une catégorisation et d'une hiérarchisation d'appartenances essentialisées, la conversion est impossible et impensable (De Rudder *et al.* 2000 : 34).

---

<sup>1</sup> Ce texte a été publié sur le site de la revue *Mouvements*. En ligne : <http://mouvements.info/prendre-au-serieux-les-recherches-sur-les-rapports-sociaux-de-race/>

La racialisation (Fanon 2002 [1961] : 202) ou racisation (Guillaumin 1972 : 161) se réfère avant tout à un acte d'assignation informé par l'idéologie raciste. Le concept de racialisation désigne ensuite, plus largement, un processus socialement construit de catégorisation qui altère et infériorise un groupe (Mazouz 2017 : 15). L'idée de racialisation est donc indissociable de celle de hiérarchie<sup>2</sup>. Des personnes peuvent ainsi être qualifiées de l'adjectif « racisé » ou « racialisé » lorsqu'elles subissent l'un ou l'autre de ces processus. Qu'elles adoptent le vocabulaire des « rapports sociaux de pouvoir » ou non, la majorité des recherches s'accordent sur le caractère fondamentalement asymétrique et collectif des relations de raci(al)isation, liant un groupe dominant et un ou plusieurs groupes dominés. La forme passive de l'adjectif « racisé » tend à rappeler cette primauté logique de l'opération de catégorisation opérée par le groupe dominant, groupe « racisant » (Guillaumin 1972 : 83).

La race, enfin, est un terme dont le statut demeure débattu, concernant notamment son adéquation à ce qu'elle prétend désigner (Morice 2002 ; Rygiel 2006). La discussion demeure également vive sur les précautions qui doivent accompagner cet usage selon les circonstances : néologisations tel que l'adjectif « ethnoracial », recours aux guillemets, note d'avertissement au lecteur, etc. S'il est question de « race » dans les sciences sociales, c'est en tant « qu'il n'est pas soutenable de prétendre qu'une catégorie qui organise des États, qui entre dans la loi n'existe pas. Non, la race n'existe pas. Non certes, elle n'est pas ce qu'on dit qu'elle est, mais elle est néanmoins la plus tangible, réelle, brutale des réalités » (Guillaumin 1981 : 65). Autrement dit, c'est bien le racisme qui produit l'idée de race (De Rudder *et al.* 2000 : 35), ce que l'expression « rapport sociaux de race » suggère à sa façon. La « race » n'existe pas autrement que comme produit d'un rapport de pouvoir.

Ces quelques définitions posées, étudions les principales assertions qui sont formulées lorsqu'il s'agit de discréditer *a priori* les travaux de sciences sociales mobilisant les concepts de « racialisation » ou « rapports sociaux de race ». L'espace manquant, et une contribution de ce dossier étant dédiée aux attaques portées au concept d'intersectionnalité, nous ne revenons pas ici sur l'une d'elles, pourtant centrale : « C'est la classe (sociale) qui prime ». Nous concluons néanmoins notre article par un vœu : celui d'une multiplication des recherches portant sur l'articulation des rapports sociaux.

## Dénis et dénégations

« Les races n'existent pas »

---

<sup>2</sup> □ Nombreux sont les débats autour des concepts permettant de saisir les réalités observées. Par exemple, considérant les termes « race », « racial », « ethnique », « ethnique » « comme des objets d'étude et non pas comme des catégories de pratique », Christian Poiret (2011 : 123) propose d'analyser l'ensemble des « processus exprimant un rapport social de domination-subordination qui fonctionne par référence aux origines, qu'elles soient traitées plutôt sur un mode naturalisant – racisation – ou plutôt culturalisant – ethnicisation – ou, le plus souvent, selon une combinaison des deux » (*ibid.* : 108). Il distingue en outre la racialisation (« désign(ant) un processus cognitif (...), la face mentale du racisme compris comme un rapport social ») de la racisation (« la face matérielle du rapport social raciste », recouvrant « les pratiques et les attitudes orientées et justifiées par la racialisation – consciemment ou non – et qui ont pour effet d'actualiser l'idée de race en produisant des individus et des groupes racisés ») (*ibid.* : 113).

Cette formule revendique l'autorité des sciences de la nature pour disqualifier tout énoncé, y compris dans le champ des sciences sociales, ayant recours au champ lexical de la race. Ce faisant, elle s'ancre, bien que souvent à son insu, dans l'héritage de débats de l'après-1945. En effet, dans les années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, huit chercheurs en sociologie, en anthropologie sociale et culturelle et en anthropologie physique – dont Juan Comas, Ashley Montagu, E. Franklin Frazier et Claude Lévi-Strauss – ont rédigé le texte qui devait prendre la forme d'une déclaration officielle de l'UNESCO sur le concept de race (Hazard 2011 : 174-176). Fortement influencée par l'anthropologue Franz Boas, cette déclaration soutenait que l'espèce humaine est une et unie et que les variations auxquelles elle est soumise sont d'origine environnementale. Cependant, dans le septième point de la déclaration, les auteurs se demandèrent tout de même ce que les sciences naturelles avaient pu établir au sujet des groupes humains « mongoloïde, négroïde et caucasoïde » (*ibid.* : 181). Cette contradiction entre le rejet du concept de race et sa réhabilitation suscita des critiques sévères, notamment de la part de certains généticiens, ce qui força l'UNESCO à commander une deuxième déclaration. Un panel dirigé par Leslie Clarence Dunn et composé d'anthropologues physiques et généticiens dont la plupart étaient en désaccord avec la déclaration initiale fut alors mis en place. Cette déclaration-ci posa l'évidence de l'existence des races tout en condamnant les justifications scientifiques de l'idéologie raciste (*ibid.* : 182). Les positions sur l'existence ou la non-existence des races sont donc moins uniformes que ce que l'on croit généralement, et montre l'autonomie relative entre la pertinence scientifique de la notion de « race » et la question politique du racisme.

En outre, utilisée comme argument d'autorité, l'objection selon laquelle « les races n'existent pas » rejoue le paradoxe logique au cœur de l'idéologie raciste. Elle absolutise la « nature » et accorde à ses sciences un rôle de véridiction ultime, une fonction de « sacré » (Guillaumin 1972 : 62). En déplaçant le problème sur le terrain des sciences naturelles, on évite de prendre en compte la réalité des rapports de pouvoir qui distribuent des personnes dans des positions inégales en mobilisant une rhétorique de différences essentialisées.

Au cours des années 1970 et 1980, le statut du concept de race dans les sciences sociales a pourtant fait l'objet de débats indépendants des sciences naturelles, au nom de l'analyse de ces rapports inégaux. Un exemple en est la controverse opposant le sociologue marxiste Robert Miles et certains collaborateur·trice·s du Centre for Contemporary Cultural Studies (CCCS) en Angleterre entre 1982 et 1988. Robert Miles cherchait à développer une théorie systématique de la racialisation, s'opposant par là au champ de la sociologie dite des *race relations* suivant laquelle le racisme est le résultat de conflits entre groupes raciaux (Miles 1982). Plutôt que de présupposer l'existence de ces groupes distincts, Miles élaborait un programme d'enquête sur la constitution de l'idée même de différences supposément raciales. Quels sont les processus matériels, politiques et idéologiques qui donnent une pertinence à l'idée de caractéristiques inhérentes aux corps de groupes humains distincts ? C'est l'ensemble de ces processus que Robert Miles définit en termes de racialisation et qu'il étudia empiriquement dans de nombreux travaux sur l'histoire des rapports entre travailleurs immigrés et organisations ouvrières

britanniques (Phizacklea et Miles 1979, 1987). À cette même époque, des auteur·e·s associé·e·s au CCCS, notamment Paul Gilroy et Pratibha Parmar, marqué·e·s par les travaux de Stuart Hall, développèrent une analyse divergente. Pour ces chercheur·e·s, les ouvrier·e·s en Grande-Bretagne originaires des ex-colonies britanniques avaient des histoires, des cultures et des stratégies politiques propres (Centre for Contemporary Cultural Studies 1982). Contrairement à ce qui était avancé par Miles et Phizacklea (1980), ces ouvriers n'étaient pas de simples segments de classe racialisés : ils étaient marqués par leurs expériences spécifiques des rapports coloniaux, de l'histoire des luttes anticoloniales et de leurs conditions de vie particulières en Grande-Bretagne (Parmar 1982 : 261). La race pouvait alors être entendue comme une « base pour l'action », une forme de stigmaté qui peut aussi devenir un mode d'identification et de mobilisation politique (Gilroy 1987 : 27). On le voit : la race, la racialisation et le racisme sont loin de constituer des concepts tenus pour évidents et univoques dans les sciences sociales, ce dont témoigne ce type de controverses. Le champ lexical de la « race » n'est pas déployé dans le domaine des sciences sociales sans réflexivité ni recul critique.

Ce sont précisément les enjeux scientifiques, linguistiques, philosophiques mais surtout politiques de l'usage de ce terme que les différentes contributions au dossier de la revue *Mots* de décembre 1992 (Bonnafous, Herszberg, Israël 1992) entendaient explorer<sup>3</sup>. À l'initiative des juristes réunis dans le groupe Charte Galilée 1990, l'enjeu était de savoir s'il convenait de supprimer le mot « race » de la Constitution française (Schaub 2015 : 135-136). À partir de prémisses très variées, la plupart des contributeur·rice·s considéraient comme naïve l'idée suivant laquelle la suppression du mot – la « race » – favoriserait la suppression de la chose – le racisme. Pour ces auteur·e·s, l'urgence était plutôt à la lutte effective contre le racisme et la discrimination raciale en tant que phénomènes concrets. À partir de là, les arguments en faveur de la conservation du mot sont nombreux. On peut avancer, par exemple, que ce mot porte un témoignage historique des dominations passées (*Mots* 1992 : 22) réactivées dans le présent sous la forme de généalogies imaginées. On peut considérer, aussi, que le mot permet d'identifier précisément ce contre quoi il s'agit de lutter (*ibid.* : 23 ; 52 ; 259-260). Néanmoins, ainsi que le notait Bernard Herszberg (*ibid.* : 269-273), la présence du mot « race » avait déjà provoqué des dérives dans la gestion policière des données personnelles, par exemple. Ainsi, si les positions sur l'opportunité de la suppression du mot « race » sont variées, les participant·e·s au débat s'accordent pour défendre un espace de *controverse* autour du terme (*Mots* 1992 : 7).

Or, lorsque l'idée que « les races n'existent pas » intervient comme argument d'autorité pour condamner par principe des analyses scientifiques ou des luttes politiques, c'est précisément cet espace de controverse qui est sacrifié sur l'autel d'une hygiène langagière qui laisse le phénomène réel du racisme inchangé. Pour nous, l'enjeu est bien plutôt de prendre à bras le corps le « paradoxe racial », c'est-à-dire la contradiction entre l'inexistence théorique des races humaines et l'existence pratique de groupes humains racialisés (Poiret, Hoffman et Audebert, 2011).

---

<sup>3</sup> □ Dans la suite de ce texte, les références à ce dossier seront indiqués sous la forme *Mots* 1992.

« Vous voyez du racisme partout (et tout le temps) »

Les recherches sur les rapports sociaux de race n'affirment pas que le racisme a toujours existé. Il n'y d'ailleurs pas de consensus parmi les historien·ne·s pour dater la racialisation du monde. Du fait de leurs objets d'étude respectifs, certains insistent sur l'époque de la *Reconquista* (Fredrickson 2003 ; Schaub 2015) tandis que d'autres désignent plutôt la conquête des Amériques (Cox 1959 ; Simon 1970) ou soulignent l'articulation entre racialisation et esclavagisme (Ndiaye 2005 ; Paris 2009).

Si le racisme n'a pas toujours existé, les registres et les répertoires d'action qui produisent le racisme sont variés et évoluent en fonction des contextes politiques, sociaux et économiques. Comme nous l'avons souligné, la « nature » a longtemps été mobilisée pour justifier la hiérarchisation raciale. Mais c'est aussi le cas, sans doute à plus forte raison aujourd'hui, du registre de la « culture » qui participe à la production des hiérarchies raciales quand la race au sens biologique du terme n'est plus mobilisée (Abu-Lughod 1991 ; Moujoud 2010). Le terme de « traditions » peut-être également mobilisé par le groupe majoritaire pour produire une hiérarchie raciale. Cet usage des « traditions » se construit en opposition à la « modernité » supposée incarnée par le groupe majoritaire, et rejoue un « grand partage » (Goody 1980) essentialisant chacun des deux groupes.

Les usages racistes des termes « culture » et « tradition » aboutissent à des résultats communs (Moujoud 2010 : 66) : ils occultent les subjectivités individuelles ; ils ne prennent pas en compte les changements historiques ni les échelles de ces changements (locaux, nationaux, mondiaux) ; ils font disparaître les réalités historiques, politiques et économiques telles que le colonialisme et le capitalisme et la prise en compte des rapports de pouvoir dans l'analyse des phénomènes sociaux. Tout autant que la « culture » et la « tradition », la « religion » peut être mobilisée pour produire les hiérarchies raciales (Asal 2014 ; Hajjat et Mohammed 2016).

Enfin, les recherches sur le racisme, les rapports sociaux de race et la raci(al)isation ont montré l'importance de ne pas se limiter à l'observation des phénomènes de rejet, de haine, de stigmatisation, de violence ou encore de discriminations directes. Colette Guillaumin (1972 ; 1980) avait déjà souligné que les « stéréotypes positifs » participent à la construction et la légitimation des hiérarchies raciales. Plus récemment, Philomena Essed (1991) insiste sur l'importance d'analyser toutes les situations, même les plus ordinaires et quotidiennes, qui montrent le racisme comme structure produisant, naturalisant et perpétuant, sur la base de critères raciaux, des avantages pour certaines catégories et des désavantages pour d'autres – ces phénomènes pouvant tout à fait intervenir dans des espaces et parmi des individus qui se représentent comme « non- » voire « anti-racistes ». Ainsi, « le faible nombre d'universitaires de couleur, faisant qu' "intelligent", continue d'être associé à "blanc", peut par exemple être analysé comme l'une des manifestations du racisme au quotidien » (Essed 2018).

## **Disqualifications**

« Parler de race est raciste »

L'inexistence des races comme réalité attestée par les sciences de la nature peut déboucher sur un autre argument : parler de race, indépendamment de tout contexte d'énonciation, serait raciste. Cette forme particulière de rhétorique<sup>4</sup> est notamment problématique lorsqu'elle conduit à une inversion pure et simple de responsabilité. Le véritable raciste serait celui qui emploie le champ lexical de la race, et l'enquête sur le racisme deviendrait elle-même racisme.

Pourtant, on n'est pas quitte des « conflits sémantiques » (Devriendt *et al.* 2018 : 19) autour du terme de race par le simple abandon de son usage. Car si parler de race *peut* être raciste, ne pas en parler peut tout aussi bien l'être. En interdisant le mot, on n'affaiblit pas la chose, on la déplace. C'est le propos de toutes les analyses qui montrent, depuis l'après Seconde Guerre mondiale, les déplacements de sens de la « race » à la « culture » (Fanon 1956 ; Balibar et Wallerstein 2018 [1988]) ou à des termes comme « ethnie » (Krieg-Planque 2005 ; Bertheleu 2007), et ce pour des usages pragmatiques tout à fait similaires : celui d'un « syncrétisme » (Guillaumin 1972 : 23) nouant l'idée de différence et celle d'hérédité pour essentialiser et légitimer des inégalités sociales.

Autrement dit, la question est moins celle des mots utilisés, que des contextes d'énonciation et des garde-fous épistémologiques (dans le domaine de la recherche) dont se dote l'analyse. De tels garde-fous se situent notamment dans l'émergence d'un champ de recherche capable aussi bien de soutenir les acquis de la compréhension du racisme comme phénomène de pouvoir relationnel et asymétrique, que d'offrir un espace de discussion critique des analyses nouvelles. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'argument nominaliste : en disqualifiant en bloc les analyses en termes de rapports sociaux de race, il affaiblit précisément les capacités collectives de contrôle de ce « vocabulaire explosif » qu'offre le fonctionnement d'un espace scientifique relativement autonome.

« C'est un sujet militant et non pas scientifique »

La conception grossière opposant « savant » et « politique » a suffisamment été critiquée (voir par exemple Cefaï et Amiraux 2002 ; Naudier et Simonet 2011 ; Lépinard et Mazouz dans ce dossier) pour que l'on ne s'attarde pas sur cet argument lorsqu'il vise à disqualifier des travaux ou des champs de recherche hors de toute administration de la preuve.

Rappelons-le, ce n'est pas le sujet mais les procédures méthodologiques et l'explicitation conceptuelle qu'elle mobilise, qui font le caractère scientifique ou non scientifique d'une recherche. Sur ce plan, les études sur le racisme, les processus de racialisation et les rapports sociaux de race ne souffrent pas d'un déficit en comparaison

---

<sup>4</sup> □ D'autres « rhétoriques de la résistance » ont déjà été analysées, « consistant à blâmer la victime et à inverser la faute » (Fassin & Fassin 2006 : 149) : évoquer le communautarisme, l'intégrisme, la victimisation, la radicalisation, le racisme anti-blancs, etc. en lieu et place du racisme, de l'islamophobie, des discriminations, etc.

d'autres champs des sciences sociales. Au contraire, aux prises avec un vocabulaire qui, « même apparemment tout à fait 'sociologisé', garde en réserve le sens biologique fixé au XIX<sup>ème</sup> siècle » (De Rudder *et al.* 2000 : 27), les chercheur·e·s ont déployé un degré d'explicitation et de réflexivité souvent exemplaire (Bertheleu 1997 ; Ndiaye 2005 ; Mazouz 2008 ; Dhume 2016).

Néanmoins, on peut relever l'ironie d'une telle disqualification, alors que les travaux empiriques et les élaborations conceptuelles dans le domaine des relations interethniques et des rapports sociaux de race, en France, semblent aujourd'hui particulièrement riches. Comme le soulignait Abdelmalek Sayad (1984), pendant de nombreuses années, les recherches sur « l'immigration » ont largement repris les catégories administratives et les problématiques d'État, sous les conditions d'une faiblesse académique (De Rudder et Goodwin 1993) où la demande publique et les commandes institutionnelles maintenaient les recherches dans une situation d'hétéronomie chronique (Streiff-Fénart 1997 ; Kuczynski et Razy 2009). Il n'était alors que peu question du caractère trop peu « scientifique » des recherches en question.

En cela, une demande asymétrique d'explicitation du point de vue, qui serait uniquement formulée aux chercheur·e·s travaillant sur ces questions de « race » et/ou aux chercheur·e·s altérisé·e·s sur le plan ethnoracial, relève d'une injustice interprétative d'autant plus profonde qu'elle a des effets en termes de recrutements académiques et aussi, par conséquent, des effets de structuration des champs de recherche et de production des savoirs sur ces questions (voir à ce sujet, dans ce dossier, les articles d'Inès Bouzelmat et d'Eléonore Lépinard et Sarah Mazouz).

## Particularisations

« Ce n'est pas pareil ici et / ou maintenant »

Comme les autres faits sociaux, le racisme, est un phénomène situé, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Derrière le terme générique de « racisme », ce sont donc bien des racismes dont il s'agit de rendre compte (Hall 1980). Néanmoins ce type d'argument intervient souvent comme disqualification de principe, précisément, pour des raisonnements qui tentent d'historiciser les phénomènes étudiés. Ce ne sont pas les conjonctures historiques localisées qui font l'objet d'un travail critique, mais le fait même de problématiser la question du racisme. Si dans certains cas des raisonnements tautologiques peuvent empêcher une démonstration convaincante (De Rudder et Goodwin 1993 : 10), le soupçon porté sur la problématisation en termes de racisme elle-même conduit à un effet de censure sur la recherche scientifique.

Cette censure n'a pas un fondement scientifique, mais moral : la notion de racisme étant infamante<sup>5</sup>, certains objets particulièrement précieux (groupes sociaux, unités politiques, époques, etc.) devraient être considérés au-delà de tout soupçon. Ainsi les analyses qui interrogent les continuités entre l'époque coloniale et la période post-

---

<sup>5</sup> □ Et, de fait, cette tentation est logiquement nourrie par l'existence d'un délit pénal de « racisme », défini dans un paradigme et en des termes distincts de ceux qui prévalent dans les sciences sociales.



coloniale, ou celles qui interrogent de front les rapports entre État-nation ou institutions françaises et discriminations racistes sont-elles particulièrement sujettes à caution. Les règles de l'analogie contrôlée et de la comparaison réglée, outils de base des sciences sociales (Passeron 1991), deviennent soudainement et spécifiquement plus contraignantes lorsqu'il en est question.

Ce type d'argument est prisonnier d'une forme de nationalisme méthodologique, voire de métropolisme méthodologique, construisant les frontières de la métropole nationale en barrières intellectuelles infranchissables, s'adossant au caractère longtemps impensé du fait national par la sociologie. C'est notamment le cas en France (mais pas uniquement), pour des raisons à la fois idéologiques et matérielles qui ont déjà fait l'objet de nombreuses analyses (Lorcerie 1994 ; Amiraux et Simon 2006). De fait, dans la période actuelle, la notion de « race » n'est pas reconnue comme une catégorie pertinente dans le droit français<sup>6</sup> et dans l'appareil statistique de l'État, à l'inverse par exemple des États-Unis ou de l'Angleterre. Notons tout d'abord que cette situation est relativement récente (Balibar et Wallerstein 2018 [1988] : 272 ; Stovall 2005 ; et la contribution de Silyane Larcher dans ce dossier). Or, si l'on peut caractériser la France, à l'inverse des États-Unis, comme un pays dont « la population nationale ne comporte pas une ségrégation institutionnelle, un apartheid originel », ce n'est qu'en faisant abstraction de « la totalité de l'espace impérial » (Balibar et Wallerstein 2018 [1988] : 281). En outre, cette configuration juridique singulière (mais pas sans équivalent) n'empêche pas l'existence de processus de racialisation avérés à différentes échelles de la société, « y compris dans certaines institutions publiques » (De Rudder et Goodwin 1993).

Toute analogie, de même que toute généalogie, n'est pas juste. Mais c'est par un travail empirique et critique précis que l'on peut éprouver sa portée analytique et ses limites, au même titre que dans n'importe quel autre raisonnement sociologique, et non dans une prévention *a priori*, érigeant des incommensurabilités artificielles.

« C'est une importation étrangère »

Il est essentiel de s'interroger sur les effets scientifiques et politiques des circulations intellectuelles internationales qui n'ont eu de cesse de nourrir les sciences sociales depuis leur naissance (Heilbron *et al.* 2009). Mais lorsque ces circulations sont invoquées comme péril, on érige une figure repoussoir en lieu et place d'un nécessaire travail critique. En construisant l'analyse des rapports sociaux de race et les processus de racialisation comme des raisonnements « étrangers », on invoque implicitement l'imaginaire d'une authenticité nationale que cette importation menacerait (Rouse 2004).

Pour répondre à cette altérisation d'objets et d'approches scientifiques, il convient au demeurant de rappeler une nouvelle fois les travaux pionniers de Frantz Fanon, Colette Guillaumin ou Etienne Balibar, mais aussi des collectifs de recherche dans lesquels les deux derniers étaient insérés. Ces travaux se développent en français et sont publiés en France. Ces auteurs ne mobilisent que peu de références anglophones (Naudier et Soriano

---

<sup>6</sup> □ La catégorie juridique de race était néanmoins présente dans le droit français jusqu'en 2018, et demeure mobilisée dans le droit pénal et civil (législation antiraciste de 1972, 2003 et 2017).

2010) mais au contraire se discutent les un·e·s les autres (Balibar et Wallerstein 2018 [1988]). En cela, il n'a donc pas été nécessaire, contrairement à ce que soutiennent Loïc Wacquant et Pierre Bourdieu (1998) par exemple, d'« importer » une problématique étrangère à l'hexagone.

On peut néanmoins noter la tardive ou faible réception de ces travaux pionniers dans le champ scientifique en France alors même que ces recherches ont influencé de manière précoce et durable les écrits produits en dehors de France. Frantz Fanon est par exemple discuté dès les années 1960 dans les milieux politiques de la gauche brésilienne ; le sociologue brésilien Octavio Ianni, exilé aux États-Unis, s'appuie sur ses travaux avant de rendre la lecture de Fanon obligatoire dans ses cours à l'Université pontificale catholique de São Paulo (Guimaraes et Dayan-Herzbrun 2008 : 91).

De la même manière que les études sur la race en France sont discutées en dehors de France, elles se nourrissent et dialoguent de manière plus ou moins serrée avec des contributions scientifiques de divers contextes universitaires nationaux. Il ne s'agit pas ici de nier les contributions anglophones majeures aux études sur la race (De Rudder et Goodwin 1993) mais de souligner aussi la diversité des recherches, qu'elles viennent des États-Unis, de pays européens, de l'Inde, etc., et de restituer l'importance de leurs circulations selon des modalités variées. D'ailleurs, ces circulations des approches en termes de rapports sociaux de race ont elles-mêmes fait l'objet de recherches par des chercheur·e·s qui s'inscrivent dans ce champ. Ont ainsi pu émerger des critiques de la réception, en dehors des États-Unis, de théories afro-féministes articulant sexe, classe et race. Cette réception occulte bien souvent les contributions publiées dans le contexte qui lui est propre, notamment par des chercheur·e·s racialisé·e·s (Ait Ben Lmadani et Moujoud 2012 ; Bilge 2015).

« La “race” ne concerne que les minorités »

Cette affirmation n'a de sens que dans une conception substantialiste du racisme, et renvoie en définitive à une régression théorique. C'est le racisme qui produit la différence, et non la différence qui explique le racisme, et c'est un système de relations dans lequel l'absence pratique des minoritaires / raci(al)isé·e·s / minor(is)é·e·s n'empêche pas par principe les mécanismes sociaux de se dérouler, que ce soit sous la forme de distinctions, de relations à distance, etc.

Si la construction des rapports sociaux (de classe, de sexe, de race, de sexualité, etc.) ne concerne pas que les minorités, ces dernières sont pourtant davantage étudiées. Les sciences sociales se sont en effet intéressées en priorité aux groupes sociaux dominés. Parmi les explications pouvant être avancées pour rendre compte de ce phénomène, il faut à nouveau invoquer la « pensée d'État » mise au jour par Abdelmalek Sayad, et les logiques de financement qui en découlent, lesquelles expliquent sans doute en partie que les sciences sociales portent volontiers leur attention sur ce qui est construit – historiquement, politiquement et socialement – en problème public.

Ceci étant dit, dans la mesure où la race est saisie comme un rapport social (Mazouz 2008 : 81), les études sur les minorités raciales en disent autant sur la constitution et les délimitations parfois mouvantes des minoritaires que sur celles du majoritaire. Dans les études critiques sur la race, le rejet de l'essentialisme s'accompagne de la mise en évidence de la construction sociale, politique et économique de la différence raciale et du rapport de domination entre les groupes. On comprend ainsi que les inégalités et les violences que subissent les minoritaires n'existent et ne se comprennent qu'au regard des avantages symboliques et matériels des majoritaires.

Dès lors, les travaux sur les majoritaires dans l'ordre des rapports sociaux de race, tout comme, dans le domaine des rapports sociaux de sexe, les travaux sur les hommes (Devreux 1997) et les masculinités (Gourarier 2017), ou encore sur l'hétérosexualité (Wittig 2007), témoignent d'une volonté d'analyser la construction, la légitimation et les privilèges des groupes sociaux dominants. Par exemple, les travaux analysant la blancheur montrent que sa construction et les privilèges ou avantages qui lui sont attribués sont loin d'être nouveaux, et toujours articulés à des conditions sociales, politiques et économiques spécifiques. La blancheur n'est pas stable et elle se reformule pour assurer son hégémonie (Cervulle 2013 ; Laurent et Leclère 2013).

## Conclusion

Tout en reconnaissant la diversité des approches sur les rapports sociaux de race et les débats nécessaires qu'elles peuvent susciter, cet article appelle de ses vœux la construction d'un espace scientifique de dialogue serein, qui ne soit pas fondé sur le déni, la disqualification et la particularisation de phénomènes étudiés depuis plusieurs décennies, mais sur l'examen empirique et l'argumentation théorique, épistémologique et méthodologique. Sur cette base – celle d'une controverse scientifique –, il nous semble fécond de débattre, par exemple, autour des outils statistiques – peu développés à ce jour – permettant de mesurer quantitativement les rapports sociaux de race<sup>7</sup>, ou encore autour de la pertinence d'analyser les imbrications entre race, classe, sexe et d'autres rapports de pouvoir. En saisissant des objets variés tels que les politiques publiques, la production de savoir, l'accès à la citoyenneté, à l'éducation et au travail, les trajectoires de migration (Paris 2009 ; Le Renard 2014 ; Joseph 2017 ; Amari 2018 ; Arab et Moujoud 2018 ; Karimi 2018 ; ), de nombreux travaux ont montré comment s'articulent les rapports sociaux de race, de classe et de genre. Avec un enjeu : assumer que la science est située et politique, et donc penser les rapports sociaux de race également au sein du monde académique, afin de réfléchir notamment aux effets de la structuration des champs de recherche sur la production des savoirs.

---

<sup>7</sup> Par exemple, Maryse Tripier (1999) s'oppose à l'introduction de variables « ethniques » dans l'appareil institutionnel de la statistique publique (INSEE, Education nationale, collectivités territoriales, etc.) – car « personne ne peut assurer que le pouvoir politique voudra toujours lutter contre les discriminations ethniques et raciales » (*ibid.* : 29) –, mais elle souhaite le développement « des recherches quantitatives, indépendantes, non officielles, sans réponse obligatoire, sous la responsabilité scientifique des chercheurs » (*ibid.* : 30).

## Bibliographie

- Abu-Lughod Lila, 1991, "Writing against Culture", dans Fox, Richard G., *Recapturing anthropology: working in the present*, Santa Fe, School of American Research Press, p. 137-161.
- Ait Ben Lmadani Fatima, Moujoud Nasima, 2012, « Peut-on faire de l'intersectionnalité sans les ex-colonisé-e-s ? », *Mouvements*, n° 72, p. 11-21.
- Amari Salima, *Lesbienne de l'immigration. Construction de soi et relations familiales*, Vulvaines-sur-Seine, Editions du Croquant, 2018.
- Amiriaux Véronique et Simon Patrick, 2006, « There are no minorities here: cultures of scholarship and public debate on immigrants and integration in France », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 47 n°3-4, p. 191-215.
- Arab Chadia et Moujoud Nasima, « Le stigmate de « Marocaine » à Dubaï. Les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, vol. 173, no. 3, 2018, p. 99-114.
- Asal Houda, 2014, « Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept. État des lieux de la recherche », *Sociologie*, vol. 5 n°1, p. 13-29.
- Balibar Étienne et Wallerstein Immanuel, 2018 [1988], *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.
- Balibar Étienne, 2005, « La construction du racisme », *Actuel Marx*, vol. 38 n°2, p. 11-28.
- Bataille Philippe, 1997, *Le racisme au travail*, Paris, La Découverte.
- Belkacem Lila, Chapuis Amandine, Gallot Fanny, Pereira Irène, 2017, « Oppositions à l'intersectionnalité : malentendus ou résistances ? Le cas des journées d'études 'Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation' », *De(s)générations*, n° 28, p. 6-23.
- Bertheleu Hélène, 2007, « Sens et usages de "l'ethnicisation" », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23 n°2. p. 7-28.
- Bessone Magali, 2013, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Vrin.
- Bilge Sirma, "Le blanchiment de l'intersectionnalité", *Recherches féministes*, vol 28, n°2, 2015, p.9-32
- Bonnafous Simone, Herszberg Bernard, Israel Jean-Jacques (dir.), 1992, Dossier « Sans distinction de ... race », *Mots* n°33.
- Bourdieu Pierre, Wacquant Loïc, 1998, « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°121-122, p. 109-118.
- Cefai Daniel et Valérie Amiriaux, 2002, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. », *Cultures & Conflits*, n°47. En ligne : <http://journals.openedition.org/conflits/829> ; DOI : 10.4000/conflits.829
- Cervulle Maxime, *Dans le blanc des yeux : diversité, racisme et médias*, Paris, Editions Amsterdam, 2013.
- Centre for Contemporary Cultural Studies, 1982. *The Empire Strikes Back. Race and Racism in 70s Britain*, Routledge.
- De Rudder Véronique et Goodwin Paul, 1993, « Théories et débats sur le racisme en Grande-Bretagne », *L'homme et la société*, n°110, p. 5-19.
- De Rudder Véronique, Poiret Christian, Vourc'h François, 2000, *L'inégalité raciste*.

*L'universalité républicaine à l'épreuve*, PUF.

- Devreux Anne-Marie, 1997, « Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *Nouvelles questions féministes*, vol.18, n°3-4, p.49-78.
- Devriendt Emilie, Monte Michèle, Sandré Marion, 2018, « Analyse du discours et catégories "raciales" : problèmes, enjeux, perspectives », *Mots*, n°116, p. 9-37.
- Dhume Fabrice, 2016, « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, vol.28, n°163, p. 51-64.
- Essed Philomena, 1991, *Understanding Everyday Racism. An Interdisciplinary Theory*, Sage.
- Essed Philomena, 2018, « Everyday Racism and Cultural Cloning in Education », Conférence donnée dans le cadre du colloque Racisme et discriminations raciales de l'école à l'Université, Université Paris Diderot, 27 septembre 2018.
- Fanon Frantz, 1956, « Racisme et culture », *Présence Africaine*, n°8-10, p. 122-131.
- Fanon Frantz, 2002 [1961], *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte.
- Fassin Éric et Fassin Didier (éd.), 2006, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- Felouzis Georges, 2008, « L'usage des catégories ethniques en sociologie. Dossier-débat coordonné et présenté par Georges Felouzis », *Revue française de sociologie*, vol. 49, p. 127-132.
- Fredrickson George M., *Le Racisme. Une histoire*, Paris Liana Levi, 2003.
- Gilroy Paul, 1982, « Steppin' out of Babylon – race, class and autonomy » in Centre for Contemporary Cultural Studies, *The Empire Strikes Back. Race and Racism in 70s Britain*, Routledge, p. 275-315.
- Gilroy Paul, 1987, *“There Ain't No Black in the Union Jack”: The Cultural Politics of Race and Nation*, Unwin Hyman.
- Gourarier Mélanie, 2017, *Alpha mâle. Séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes*, Seuil.
- Guillaumin Colette, 1980, « Emploi positif et négatif des stéréotypes », *Enfance*, t. 33, n° 4-5, p. 198-199.
- Guillaumin Colette, 1981, « Je sais bien mais quand même ou les avatars de la notion de race », *Le genre humain*, n°1, p. 55-65.
- Guillaumin Colette, 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton.
- Guimaraes Antonio Sérgio Alfredo et Dayan-Herzbrun Sonia, 2008, « La réception de Frantz Fanon au Brésil », *Tumultes*, n°31, p. 81-102.
- Hajjat Abdellali et Mohammed Marwan, 2016, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, La Découverte.
- Hall Stuart, 1980, « Race, articulation and societies structured in dominance », *Sociological Theories: Race and Colonialism*, Unesco.
- Hamel Christelle, 2005, « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire », *Migrations et Sociétés*, n°17, p. 91-104.
- Hazard Jr, A. Q., 2011. “A Racialized Deconstruction? Ashley Montagu and the 1950 UNESCO Statement on Race”. *Transforming Anthropology*, 19 (2), p. 174-186.
- Heilbron Johan, Jeanpierre Laurent et Guilhot Nicolas, 2009, « Vers une histoire transnationale des sciences sociales », *Sociétés contemporaines*, vol. 73, n°1, p. 121-145.

- Jaunait Alexandre, Le Renard Amélie, et Marteu Élisabeth, 2013, « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques*, vol. 49, n°1, p. 5-23.
- Joseph, Rose-Myrli. « De l'invisibilisation des travailleuses domestiques haïtiennes », *Journal des anthropologues*, vol. 150-151, no. 3, 2017, p. 85-105.
- Karimi Hanane, 2018, « The Hijab and work: Female Entrepreneurship in Response to Islamophobia », *International Journal of Politics, Culture and Society*, <https://doi.org/10.1007/s10767-018-9290-1>.
- Krieg-Planque Alice, 2005, « Le mot "ethnie" : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français », *Cahiers de lexicologie*, n° 87, p. 141-161.
- Kuczynski Liliane et Razy Élodie, 2009, « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n°3, p. 79-100.
- Laurent Sylvie et Leclère Thierry (dir.), 2013, *De quelle couleur sont les Blancs ? Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, Paris, La Découverte.
- Le Renard, Amélie, 2014, « « On n'est pas formatés comme ça en Occident ». Masculinités en compétition, normes de genre et hiérarchies entre nationalités dans une multinationale du Golfe », *Sociétés contemporaines*, vol. 94, no. 2, p. 41-67.
- Lorcerie Françoise, 1994, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale : Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Denis-Constant Martin, *Cartes d'identité. Comment dit-on "nous" en politique ?*, Presses de Science po, p. 245-281.
- Mazouz Sarah, 2017, *La République et ses autres : Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, ENS éditions.
- Mazouz Sarah, 2008, « La qualification raciale, du terrain à l'écriture », in Alban Bensa et al., *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, p. 81-98.
- Miles Robert, 1982, *Racism and Migrant Labour*, Routledge & Kegan Paul.
- Morice Alain, 2002, « La "race" entre l'innommable, l'innommé et le mal nommé : comment avancer ? », *Lusotopie*, vol., 9 n°9, p. 365-373.
- Moujoud Nasima, 2010, « Genre et migration de femmes seule. Entre androcentrisme et prisme de « la culture d'origine », *NAQD*, n°28, p. 55-75.
- Naudier Delphine et Simonet Maud (dir.), 2011, *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagement*, La Découverte.
- Naudier Delphine et Soriano Éric, 2010, « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre*, vol. 48, n°1, p.193-214.
- Ndiaye Pap, 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy.
- Ndiaye Pap, 2005, « Pour une histoire des populations noires en France : préalables théoriques », *Le Mouvement Social*, n° 213, p. 91-108.
- Paris Myriam, « La page blanche. Genre, esclavage et métissage dans la construction de la trame coloniale (La Réunion, XVIIIe-XIXe siècle) », *Les cahiers du CEDREF*, n°14, 2006, p. 31-51.
- Parmar Pratibha, 1982, « Gender, race and class: Asian women in resistance », in Centre for Contemporary Cultural Studies, *The Empire Strikes Back. Race and Racism in 70s Britain*, Routledge, p. 236-275.
- Passeron Jean-Claude, 2013 [1991], *Le raisonnement sociologique : un espace non*

- poppérien de l'argumentation*, Albin Michel.
- Phizacklea Annie et Miles Robert, 1979, « Working Class Racist Beliefs in the Inner City » in Robert Miles et Annie Phizacklea (dir.), *Racism and Political Action in Britain*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- Phizacklea Annie et Miles Robert, 1980, *Labour and Racism*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- Phizacklea Annie et Miles Robert, 1987, « The British Trade Union Movement and Racism », in Gloria L. Lee et Ray Loverdige (dir.), *The Manufacture of Disadvantage: Stigma and Social Closure*, Milton Keynes, Open University Press.
- Poiret Christian, Hoffmann Odile et Audebert Cédric, 2011, « Contextualiser pour mieux conceptualiser la racialisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 1.
- Poiret Christian, 2011, « Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et 'Noirs' », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 1, p. 107-127.
- Rouse, Shahnaz J. 2004, *Shifting body politics: Gender, nation, state in Pakistan*, New Delhi, Women Unlimited.
- Rygiel Philippe, 2006, « Histoire des populations noires ou histoire des rapports sociaux de race », *Le Mouvement Social*, n° 215, p. 81-86.
- Sayad Abdelmalek, 1984, « Tendances et courants des publications en sciences sociales sur l'immigration en France depuis 1960 », *Current Sociology*, vol. 32, n°3, p. 219-304.
- Schaub Jean-Frédéric, 2015, *Pour une histoire politique de la race*, Seuil.
- Streiff-Fénart Jocelyne, 1997, « Les recherches interethniques en France: le renouveau ? », *Migrants-Formation*, p. 48-65.
- Tripier Maryse, 1999, « De l'usage de statistiques 'ethniques' », *Hommes et Migrations* n° 1219, p. 27-31.
- Stovall Tyler, 2005, « Universalisme, différence et invisibilité. Essai sur la notion de race dans l'histoire de la France contemporaine », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 96-97, p. 63-90.
- Wittig Monique, 2007, *La Pensée Straight*, Paris, Amsterdam.